

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 8 mars 2022

Délibération  
n°28-2022  
Point 4.10.1.2

### Point 4.10.1.2 de l'ordre du jour

#### Règlement et tarifs du concours International – EM Strasbourg

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Depuis son entrée dans la banque d'épreuve Ecricome, l'EM Strasbourg a initié de nouvelles modalités pour le recrutement d'étudiants internationaux pour les programmes PGE (Programme Grande Ecole) et BAI (Bachelor Affaires Internationales).

Ce Concours est la voie exclusive d'admission en première ou en troisième année du programme Bachelor et en première année du Master Grande École pour les étudiants internationaux.

Les droits d'inscription pour le Concours International sont de 50 €.

Le règlement et tarifs du concours ont été approuvés par le conseil de l'EM le 29 novembre 2021.

Le 25 janvier 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 24 voix pour.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le règlement et tarifs du concours International – EM Strasbourg.

#### Résultat du vote :

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 37 |
| Nombre de votants             | 34 |
| Nombre de voix pour           | 30 |
| Nombre de voix contre         | 0  |
| Nombre d'abstentions          | 1  |
| Ne participe pas au vote      | 3  |

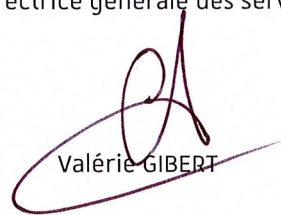
**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 14 mars 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

## **DELIBERATION :**

**Conseil d'Administration - Séance du 29 novembre 2021**

### **Point n°4.3 : Concours international : Règlement général et procédures de recrutement**

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Depuis son entrée dans la banque d'épreuve Ecricome, l'EM Strasbourg a initié de nouvelles modalités pour le recrutement d'étudiants internationaux pour les programmes PGE et BAI.

- Admission en Master (2ème année du PGE francophone et anglophone)
- Admission en Bachelor Affaires Internationales 1 et 3

**REGLEMENT GENERAL DU CONCOURS INTERNATIONAL ADMISSION DE L'EM STRASBOURG**  
**Admission en Master (2eme année du PGE francophone et anglophone)**  
**Admission en Bachelor Affaires Internationales 1 et 3**  
**Année 2021-2022**

#### **Article I. Présentation du Concours**

##### **Section I.01 Définition**

Le Concours EM Strasbourg « International Admission » Master est la voie exclusive d'admission en première année du Master Grande École pour les étudiants internationaux.

Le Concours EM Strasbourg « International Admission » Bachelor est la voie exclusive d'admission en première ou en troisième année du programme Bachelor pour les étudiants internationaux.

##### **Section I.02 Éligibilité**

Pour être éligible, c'est-à-dire obtenir le droit de s'inscrire à l'un des Concours, les critères sont les suivants :

##### **Concours International Admission Master :**

- Être titulaire ou en cours d'obtention toutes disciplines confondues
  - o Soit d'une Licence/Bachelor/180 crédits ECTS ou équivalent non français ;
  - o Soit d'une Licence/Bachelor/180 crédits ECTS ou équivalent français et ne pas être de nationalité française.

##### **Concours International Admission Bachelor 1 :**

- Être majeur avant le 31 décembre de l'année d'intégration
- Être titulaire ou en cours d'obtention toutes disciplines confondues :
  - o Soit d'un Baccalauréat ou équivalent non français ;
  - o Soit d'un Baccalauréat ou équivalent français et ne pas être de nationalité française\*.
  - o Soit d'un Baccalauréat ou équivalent français et vivre à l'étranger l'année du concours.

\*Les candidats non francophones natifs doivent pouvoir justifier d'un niveau B2 minimum. (DELFI ou DALF)

### **Concours International Admission Bachelor 3 :**

- Être titulaire ou en cours d'obtention, toutes disciplines confondues :
  - o Soit d'un BTS/DUT/120 crédits ECTS ou équivalent, non français ;
  - o Soit d'un BTS/DUT/120 crédits ECTS ou équivalent, français et ne pas être de nationalité française.

Le titre ou diplôme ayant permis au candidat de valider son éligibilité au Concours devra être présenté à l'école au plus tard le 31 octobre de l'année du Concours. En cas de non-obtention du titre ou diplôme annoncé lors de son inscription et validé par l'équipe organisatrice du Concours, le candidat ne pourra pas intégrer l'école.

### **Section I.03 Droits d'inscription**

- Les droits d'inscription pour le **Concours International Admission** Master sont de 50 €.
- Les droits d'inscription pour le **Concours International Admission** Bachelor 1 et 3 sont de 50 €.

Le candidat est considéré comme inscrit à l'un des Concours à partir du moment où il a réglé ses droits d'inscription.

Conformément à la loi française, il dispose d'un délai de quatorze jours à partir de la date de validation de son paiement pour se rétracter et obtenir le remboursement des droits de concours. Pour se rétracter, le candidat doit en faire la demande à [international-admission@em-strasbourg.eu](mailto:international-admission@em-strasbourg.eu)

### **Section I.04 Calendrier du concours**

Le calendrier des sessions du Concours est à la disposition des candidats sur la plateforme de concours et est régulièrement mis à jour. Si aucune session d'admission n'est proposée sur la zone géographique d'origine du candidat, ce dernier est invité à le signaler auprès de l'équipe organisatrice du Concours via la boîte mail [international-admission@em-strasbourg.eu](mailto:international-admission@em-strasbourg.eu).

### **Section I.05 Protection des données**

Les informations recueillies au travers de chaque candidature au Concours International Admission seront traitées de façon confidentielle. Seules les personnes habilitées pourront accéder à ces données à des fins strictement internes. L'EM Strasbourg s'engage à protéger toutes les informations fournies par le candidat.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au RGPD, le candidat peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant le service concours à l'adresse email suivante : [international-admission@em-strasbourg.eu](mailto:international-admission@em-strasbourg.eu).

## **Article II. Procédure d'inscription**

### **Section II.01 Généralités**

Les inscriptions se font exclusivement en ligne depuis la plateforme [application.em-strasbourg.com](http://application.em-strasbourg.com) entre novembre et le 31 mai de l'année suivante. Sur cette plateforme, le candidat est invité à se créer un espace personnel candidat sur lequel il pourra suivre au jour le jour l'évolution de son inscription puis de son admission au Concours.

Le candidat est seul responsable des informations fournies lors de son inscription, et en particulier de son adresse de messagerie électronique et son numéro de téléphone qui constituent les seuls moyens de communiquer avec lui

au fur et à mesure du déroulement du Concours, et de ses noms, prénoms, date et lieu de naissance, qui constituent les seuls moyens de vérifier son identité le jour de la passation des épreuves du Concours.

Ces derniers doivent donc être rigoureusement identiques à ceux qui figurent sur la pièce d'identité du candidat.

### **Section II.02 Droits d'inscription**

Une inscription est considérée comme définitive lorsque le règlement de la totalité des droits d'inscription au Concours a été réalisé.

Le règlement des frais d'inscription peut se faire uniquement par paiement sécurisé en ligne depuis la plateforme [application.em-strasbourg.com](http://application.em-strasbourg.com) (frais à la charge du candidat)

### **Article III. Organisation des sessions de Concours**

Les sessions de Concours sont organisées partout dans le monde de novembre à juin de l'année en cours.

Chaque session consiste en la passation de deux épreuves écrites et d'une épreuve orale. Certains candidats déjà titulaires de certains tests peuvent se trouver à ne passer que l'épreuve orale, qui peut se dérouler à distance sur demande.

Le Jury des Concours est souverain par conséquent les notes obtenues par les candidats ne peuvent être remises en cause ; seules les réclamations relatives à d'éventuelles erreurs logistiques sont recevables.

Tout candidat dont le dossier n'est pas à jour à la date de la session de concours à laquelle il s'est inscrit, ou se présentant en retard à ladite session, se verra refuser l'accès à la salle d'examen et contraint de se présenter à une autre session de concours.

Tout candidat qui sera surpris en train de tricher pendant l'examen se verra attribuer une note nulle à l'ensemble des épreuves écrites et orales et signalé à Campus France.

### **Section III.01 Les 2 épreuves écrites**

#### **1- Épreuve d'anglais**

##### **Concours Master :**

- Présentation d'un score de : IELTS, TOEIC ou TOELF  
Ou
- Passation du test d'anglais proposé par l'EM Strasbourg sur la plateforme du concours

##### **Concours Bachelor 1 :**

- Présentation d'un score de : IELTS, TOEIC ou TOELF  
Ou
- Passation du test d'anglais proposé par l'EM Strasbourg sur la plateforme concours

##### **Concours Bachelor 3 :**

- Présentation d'un score de : IELTS, TOEIC ou TOELF  
Ou
- Passation du test d'anglais proposé par l'EM Strasbourg sur la plateforme concours

#### **2- Épreuve de logique**

##### **Concours Master :**

- Pour la filière française :  
Présentation d'un score de TAGE MAGE  
Ou  
Passation du test de logique proposé par l'EM Strasbourg sur la plateforme concours
- Pour la filière anglaise :  
Présentation d'un score de GMAT, CAT ou GRE  
Ou  
Passation du test de logique proposé par l'EM Strasbourg sur la plateforme concours

#### **Concours Bachelor 1 :**

- Pour la filière française :  
Présentation d'un score de TAGE Post Bac  
Ou  
Passation du test de logique proposé par l'EM Strasbourg sur la plateforme concours

#### **Concours Bachelor 3 :**

- Pour la filière anglaise :  
Passation du test de logique proposé par l'EM Strasbourg sur la plateforme concours

#### **Section III.02 L'épreuve orale**

Le candidat se présente avec son CV ; l'épreuve consistant en un entretien oral de 20 minutes qui porte sur son projet professionnel. L'épreuve se déroule face à un Jury de l'EM Strasbourg Business School.

#### **Article IV. Admissions**

##### **Section IV.01 Le processus d'admission**

Toute candidature ayant obtenu une note inférieure ou égale à

- 8/20 au test de logique de l'EM Strasbourg ou ;
- 8/20 au test d'anglais de l'EM Strasbourg ou ;
- 8/20 à l'entretien.

Entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat éliminé une fois conserve cependant la possibilité de se présenter une seconde fois au Concours durant la même année.

##### **Admission conditionnelle en Chine et au Vietnam**

*Les candidats n'ayant pas le français comme langue maternelle (Asie...) peuvent dans certains cas se voir proposer une admission conditionnelle, c'est à dire une admission conditionnée par le suivi et la validation d'un programme de mise à niveau en langue française et/ou en langue anglaise et/ou en management, ce sous la responsabilité d'une institution de formation validée par le Jury du Concours.*

##### **Section IV.02 Publication des résultats d'admission**

Les résultats d'admission sont portés à la connaissance des candidats dans le mois suivant le déroulement du Concours, depuis le compte du candidat sous l'onglet « admission ». Chaque candidat est également informé par email de son admission.

#### **Section IV.03 Règlement de l'acompte**

- Le candidat accepte son admission avec le règlement de son acompte dans les plus brefs délais et au plus tard 3 semaines calendaires à compter de la réception de l'email d'admission. Le montant de l'acompte sur frais de scolarités pour le programme Master Grande Ecole ou pour le Bachelor s'élève à :
- 4200\* € ; cette acompte inclus les frais universitaires.

\*Montants en vigueur à la rentrée 2020

Le règlement de l'acompte peut se faire uniquement par virement bancaire (frais à la charge du candidat). Un règlement par virement bancaire nécessite de compléter une fiche de renseignement téléchargeable sur la plateforme concours, et de l'importer signée et scannée sur le compte du candidat avec les documents nécessaires à la prise en compte du paiement (liste des documents disponible sur la plateforme concours).

Sans règlement de l'acompte au terme des 3 semaines calendaires à compter de la date de réception de l'email d'admission, le candidat est considéré comme démissionnaire.

#### **Section IV.04 Les modalités de remboursement de l'acompte**

L'EM Strasbourg procède au remboursement total de l'acompte sur frais nets perçus aux conditions suivantes :

- Rétractation dans les 14 jours qui suivent la réception de la somme sur le compte de l'Université de Strasbourg, date de validation dans le compte du candidat faisant foi.
- Non-obtention du visa étudiant annoncée au plus tard le 31 octobre de l'année du Concours sur présentation d'un justificatif officiel.
- Non-obtention du diplôme ayant permis la candidature au plus tard le 31 octobre de l'année du Concours sur présentation d'un justificatif officiel.
- Cas particulier : pour être prise en compte, toute demande de remboursement, doit être formulée par email via [international-admission@em-strasbourg.eu](mailto:international-admission@em-strasbourg.eu), et accompagnée d'un courrier motivé à l'attention du Directeur de l'école et d'un justificatif approprié.

#### **Section IV.05 Les documents post-admission**

À réception de l'acompte sur les frais de scolarité, l'administration de l'EM Strasbourg envoie au candidat les documents d'admission officiels :

- Lettre d'acceptation
- Certificat d'hébergement
- Reçu d'acompte

Lui permettant, si besoin, d'engager des démarches d'obtention de visa.

#### **Article V. Report d'intégration**

Dans certains cas (non-obtention de visa, accident, maladie, etc.) il est possible d'obtenir un report d'intégration d'un an. Le bénéfice de l'admission est ainsi conservé et le candidat peut intégrer l'EM Strasbourg à la rentrée suivante.

Les demandes de reports d'intégration doivent être formulées par mail [international-admission@em-strasbourg.eu](mailto:international-admission@em-strasbourg.eu) avant le 30 septembre de l'année du Concours et selon les mêmes modalités que celles évoquées pour la demande de remboursement. Il revient à l'École de l'accepter, ou non.

Une demande de report ne modifie en rien la procédure d'admission dans l'école. En particulier, elle n'exempte pas le candidat du paiement de son acompte dans les 3 semaines calendaires après l'annonce du résultat, ni de la fourniture de l'obtention de son diplôme avant le 31 octobre de l'année du Concours.

En cas de refus de visa l'année suivante, l'acompte est remboursé selon les modalités de remboursement évoquées en point IV.4 de ce règlement.

**Délibération**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil ont validé le règlement général et les procédures de recrutement des étudiants pour les programmes BAI et PGE du concours International Admission de l'EM Strasbourg au titre de l'année universitaire 2021/2022 à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait à Strasbourg, le 29 novembre 2021

Le Directeur général,

Herbert CASTERAN